

LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTAUX SUR LA DESERTIFICATION AU CAMEROUN

Elaboré et présenté par M. YOUSSAOU, CSP/MINEP

Atelier sur les statistiques de l'environnement (Yaoundé, Cameroun du 05 au 09 décembre 2011)

I. INTRODUCTION

Situé dans le Golfe de Guinée, le Cameroun se trouve à l'intersection de l'Afrique centrale et de l'ouest et est désigné souvent sous le nom d'«**Afrique en miniature**» à cause de sa variété géographique et culturelle.

Au Cameroun, la pression sur les terres et les ressources naturelles apparaît comme de plus en plus forte, que ce soit pour les besoins de subsistance, de bois de feu, de pâturage ou pour l'exploitation forestière. En dépit de ses riches potentialités, le phénomène de désertification et de dégradation des terres a tendance à se généraliser et touche tous les écosystèmes, même les plus humides.

Cependant, il est nécessaire d'inclure toutes les zones écologiques du pays, dans la définition de la désertification au Cameroun. Ce concept a été considéré dans le PAN/LCD comme étant : « un processus dynamique de changement climatique et de dégradation/modification des écosystèmes et des ressources naturelles à des degrés divers affectant le cadre de vie des populations » y compris dans les zones humides, para humides, forestières et côtières. La zone soudanosahélienne, les hauts plateaux et les savanes d'altitudes sont les zones les plus touchées par la désertification au Cameroun.

Compte tenu des enjeux environnementaux, les études du Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) de 1996, ont distingué cinq grandes zones agro-écologiques aux caractéristiques biophysiques spécifiques (topographie, géomorphologie, climat, ressources en eau, sols, couvert végétal, etc.) :

- la zone soudano-sahélienne;
- la zone des hautes savanes guinéennes ;
- la zone des hauts plateaux de l'Ouest et du Nord Ouest ;
- la zone littorale ; et
- la zone forestière.

I.1. zone soudano-sahélienne

Sous l'effet des changements climatiques, de l'augmentation de la pression humaine et des pratiques culturales et d'élevage extensif, les ressources en eau sont menacées par la dégradation des berges, la pollution, l'envasement, l'eutrophisation et les perturbations du régime hydraulique. Cette zone se caractérise par des écosystèmes fragiles, une forte densité des populations et une forte pression foncière. Elle est soumise aux effets néfastes de la sécheresse, exacerbée notamment par la déforestation et l'érosion des sols.

I.2. zone soudano-Guinéenne/plateaux de l'Adamaoua

Malgré l'importance stratégique des sources d'eau de ce plateau, on observe d'importants problèmes d'érosion des berges et d'envasement, liés à la déforestation et la surexploitation des galeries forestières. Les formations naturelles sont fortement influencées par les actions anthropiques, notamment la coupe de bois de chauffage et de service. Il est également relevé des conflits agro-pastoraux liés à la diminution de l'espace pastoral, l'érosion, la dégradation des sols qui entraînent une baisse de la fertilité, la raréfaction des ressources halieutiques ajoutée aux pratiques non commodes de pêche, la diminution de la biodiversité, la variabilité climatique et la perturbation des régimes hydriques.

Il est relevé que la relative faible densité démographique et les conditions climatiques plus humides réduisent l'acuité du phénomène de désertification dans la zone de hautes savanes guinéennes. Toutefois, l'avancée du front cotonnier et l'intensification des activités agropastorales et d'exploitation forestière, ainsi que l'importance des feux de brousse (tardifs) montrent l'importance de surveiller étroitement les processus de dégradation dans la zone, qui est également une zone de transition.

I.3. Zone des hauts plateaux de l'Ouest et du Nord-Ouest

La déforestation des bassins versants et le défrichement des forêts galeries et forêts de raphia au niveau des bas-fonds ont fortement contribué à diminuer la capacité de rétention en eau des sols, entraînant des problèmes de disponibilité en eau.

Cette zone bénéficie des conditions climatiques, hydrologiques et pédologiques relativement favorables, mais l'effet combiné de la géomorphologie et d'une forte pression démographique lui fait subir une forte saturation foncière et une dégradation de ses ressources naturelles.

I.4. Zone côtière et maritime

Selon le Profil environnemental du Cameroun (2004), les principaux problèmes de cette zone sont liés à la proximité d'un important milieu urbain (Douala, Edéa, Limbé) et d'un secteur industriel et agroindustriel fort développé qui produisent des effluents polluants non traités, la plupart de temps déversés quasi directement dans le milieu naturel. La surexploitation de certaines ressources naturelles, bois de mangrove, certaines espèces de poisson, faune des réserves laisse peser une grave menace sur la biodiversité.

I.5. Zone des forêts tropicales

La forêt est inégalement exploitée et/ou dégradée par les sociétés d'exploitations forestières et/ou agro-industrielles et par la pression démographique. En effet, les exploitants forestiers ne prélèvent que les sujets les plus beaux, contribuant ainsi à la diminution de la valeur de la forêt. Par ailleurs, leur action est le plus souvent suivie par celle des chasseurs et des agriculteurs à la recherche de territoires de chasse et de terres fertiles pour l'agriculture.

Dans ce contexte, les impacts de certaines activités industrielles sur la biodiversité sont particulièrement importants, comme l'oléoduc Tchad-Cameroun, les constructions routières et l'exploitation minière et pétrolière (PAN/LCD, 2008). En zone forestière, l'utilisation des intrants est très limitée ce qui demande une rotation rapide des cultures sur brûlis avec des effets sur la destruction de la forêt et de la biodiversité (PNGE, 1996).

II. LES FACTEURS DE LA DESERTIFICATION

Ils sont regroupés en trois catégories :

- les facteurs exogènes et naturels sur lesquels l'homme n'a que peu de maîtrise;
- les facteurs anthropiques directement liés à l'activité humaine, et;
- les facteurs institutionnels liés notamment aux distorsions constatées dans l'application de la règlementation ou à ses insuffisances.

Le facteur climatique joue un rôle important dans l'exacerbation du processus de désertification/ dégradation des terres, notamment dans les zones à plus faible pluviométrie et aux écosystèmes fragiles.

le facteur humain apparaît de loin le plus déterminant, à travers les mauvaises pratiques agricoles, pastorales et d'exploitation forestière et à travers l'augmentation de la pression démographique, le surpâturage et les feux de brousse mal gérés, et de la précarité des conditions de vie des populations rurales pauvres.

Au plan institutionnel, la méconnaissance de la problématique de désertification par les décideurs politiques et institutionnels, fait que la convention elle-même n'est pas connue, et par conséquent les textes règlementaires supposés réguler l'exploitation des ressources naturelles sont peu, mal, voire pas appliqués.

En fait, la valeur réelle de la terre n'est pas prise en compte dans le cadre de la planification et des processus budgétaires. Ajoutons que la discrimination dans la mise en application des textes est également un facteur important dans certaines régions, cause fortement liée à la question de la

III. LES IMPACTS DE LA DESERTIFICATION

On peut citer:

- L'aggravation du déficit hydrique, qui se traduit par l'insuffisance de la pluviométrie, l'insuffisance de recharge des nappes phréatiques et l'assèchement de nombreux cours d'eau;
- La raréfaction du bois et amenuisement des formations naturelles et forestières;
- la dégradation et appauvrissement des sols;
- Ensablement des plans d'eau et diminution des ressources halieutiques;

- Réduction de la superficie agricole utile et des terres de parcours;
- Disparition de certaines espèces animales et végétales, et perte en biodiversité ;
- Dégradation des conditions de vie et aggravation de la précarité des populations rurales pauvres.

En pratique, la dégradation des sols en général, et la désertification pour ce qui est des zones les plus arides, a un impact direct sur la sécurité alimentaire et plus généralement les moyens de subsistance des populations rurales.

III. LES STRATEGIES POLITIQUES NATIONALES

Depuis la fin des années 1980, le Cameroun s'est engagé dans un certain nombre de réformes à la fois, de ses stratégies et politiques de développement, de son cadre juridique réglementaire et de ses institutions. La constitution de janvier 1996 est basée sur plusieurs principes fondamentaux en rapport la gestion durable des ressources naturelles. Le avec développement durable et la prise en compte des questions environnementales ont été renforcés à la suite du sommet de Rio de 1992 et de l'engagement du Cameroun, à travers l'élaboration d'un Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE), adopté en 1996 et l'adhésion aux diverses conventions issues de Rio.

Le Cameroun dispose de plusieurs stratégies et programmes qui ciblent le développement durable. Parmi les principales, on peut citer: le Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté (DRSP), en son temps et le DSCE (Document de Stratégies pour la Croissance et l'Emploi) à présent, le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) est révisé, le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR), le Programme National de Développement Participatif (PNDP), le Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PFSE) et le Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté (PANERP).

IV. LES STRATEGIES OPERATIONNELLES

Des initiatives locales et expériences ont été menées depuis plusieurs années dans les Régions les plus touchées par la désertification, particulièrement au niveau de l'Extrême-Nord avec la relance du projet « *Opération Sahel vert* » en 2008 et au Nord, le projet de l'*Aménagement du bassin versant de la Bénoué* a été mis en exécution depuis 2010.

- Le projet de reboisement « opération sahel vert »

Dans la logique de la mise en œuvre du Plan d'Action Nationale de Lutte contre la Désertification (PAN-LCD) au Cameroun, le gouvernement a décidé de restaurer les écosystèmes dégradés des savanes soudano-sahéliennes du Nord-Cameroun. Cette action se décline en trois aspects opérationnels : le reboisement, la sensibilisation et la réduction de la pression sur le bois de chauffe par la fabrication et la distribution des foyers améliorés.

- Aménagement du bassin versant de la Bénoué

projet s'inscrit dans le cadre de présent Le l'opérationnalisation des axes du Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification. Il a pour objectif principal de restaurer, conserver et assurer l'utilisation durable de près de 10 200 km² dans le bassin versant de la Bénoué. Il vise l'aménagement, la conservation et l'utilisation durable des eaux du bassin versant de la Bénoué pour la protection de l'environnement et le bien-être des populations riveraines.

- La création du Comité National de Coordination (CNC)

Le CNC tient lieu d'Organe National de Coordination (ONC), il est placé sous l'autorité du MINEP, qui l'a créé par simple Décision le 14 avril 2005. Il doit assurer un développement durable adapté aux règles de précaution propres aux zones affectées ou menacées par la désertification. Il doit être le catalyseur dans la mise en œuvre et l'évaluation du PAN/LCD. Sa composition devrait assurer la représentation des différentes catégories d'acteurs intéressés et concernés.

V. LES FORCES ET FAIBLESSES DES CADRES NORMATIF ET INSTITUTIONNEL

- Cadre normatif

Les efforts législatifs sont certes louables, l'architecture législative semble adéquate du point de vue des thématiques traitées. La Loi Cadre de 1996 relative à la gestion de l'environnement est un texte de bonne qualité au vu de la substance, clarté, simplicité et la flexibilité de ses dispositions.

Ses faiblesses sont essentiellement liées à l'insuffisance du dispositif sectoriel et des textes d'application. Les insuffisances réglementaires en matière d'environnement résident dans le fait récurrent de publier et de promulguer des lois en la matière sans les doter de textes d'application.

- Cadre institutionnel

L'arsenal des mesures institutionnelles et juridiques nécessaire à la mise en œuvre du PNGE est impressionnant. L'environnement institutionnel a connu une évolution majeure en 2004. La création d'un ministère essentiellement chargé des questions environnementales et la protection de la nature (MINEP) et la création de divers organes institutionnels ayant contribué à l'amélioration significative du cadre général de la politique de gestion environnementale. La convention de collaboration ou de partenariat entre ONG internationales/ONG locales ou entre ONG internationales elles-mêmes voire des accords entre partenaires au développement à l'instar de l'alliance Banque Mondiale -WWF ou encore l'intégration de la COMIFAC comme institution spécialisée de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique

De façon paradoxale, il est à noter que la création du MINEP qui était sensé renforcer le cadre institutionnel, a plutôt suscité davantage de besoins en renforcement institutionnel et de coordination. Les différents volets environnementaux des codes sectoriels posent de façon récurrente des problèmes divers. La dotation à la Commission Nationale Consultative pour l'Environnement et le Développement Durable (CNCEDD) de pouvoirs supérieurs au MINEP, met en exergue les faiblesses du montage institutionnel illustrées par certaines difficultés. Le dispositif de la Loi cadre de 1996 sur l'environnement crée, la CNCEDD, le Comité Interministériel de l'Environnement (CIE), les Comité Régionaux de l'Environnement (CRE), le Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable (FNEDD) qui sont tous des cadres de concertation mais non opérationnels pour plusieurs

